

Validation de l'option précoce PEA

1. **Un cours** obligatoire tous les jeudis soir de 17h à 19h30 la première année (programme 2026/27 en pj). Cours d'approfondissement de PEA en clinique et en recherche. Il est en général validé la première année de la phase d'approfondissement (ce qui permet de valider les options tardives ou FST la seconde année). Mais on peut faire le choix de commencer par l'option tardive. La validation se fait par la présence active (émargement). Les cours sont en présentiel à la MDA.
2. **Un séminaire de supervision** la première année pour cette phase d'approfondissement obligatoirement que l'on peut renouveler la deuxième année. Le choix de ce séminaire de supervision doit être fait début novembre.
3. Au moins **deux séminaires optionnels de PEA** à choisir dans la liste des séminaires validants.
4. Un **tuteur** en pédopsychiatrie peut être choisi par l'interne pour parler aussi bien du futur métier que pour tout autre question concernant le cursus. Ce tuteur doit être maître de stage en PEA.

5. Stages

Vous devrez avoir effectué obligatoirement 10 stages de 6 mois, dont :

- 4 stages PEA
- 2 stages libres (option tardive, FST, autre)

6. Thèse de médecine

La soutenance est obligatoire durant la phase d'approfondissement pour passer en phase de consolidation (fin de 4ème année).

Nous vous demanderons d'avoir en novembre de votre première année d'approfondissement le sujet de votre thèse et le nom du directeur l'encadrant afin d'avoir un an de rédaction et ne pas prendre de retard dans votre DES en 5 ans.

Elle devra être soutenue avant le 31 octobre de votre phase d'approfondissement pour accéder à la phase Dr Junior.

Les renseignements concernant cette soutenance dépendent du bureau des thèses de votre faculté d'inscription et je vous remercie de vous adresser à lui concernant les thèses de médecine dont la coordination du DES ne s'occupe pas.

7. Mémoire final

Le mémoire de fin de DES de psychiatrie doit être soutenu uniquement au dernier semestre de votre cursus sous la forme d'un article. Vous avez l'obligation de vous inscrire par mail auprès du secrétariat de la coordinatrice du DES de psychiatrie à l'adresse suivante : christine.lacroix@aphp.fr avant le 10 février pour la session de soutenance d'avril, et avant le 10 juillet pour la session de soutenance d'octobre. La session de soutenance d'avril a toujours lieu la 1ère semaine d'avril et celle d'octobre a toujours lieu la 1ère semaine d'octobre.

Informations

A noter, la majorité des informations concernant le DES de psychiatrie se trouve sur le site internet de Paris Cité : <https://u-paris.fr/medecine/des-de-psychiatrie/>

Mis à jour le 1^{er} septembre 2026

Pre Marie Rose Moro
Coordinatrice de l'option PEA
marie-rose.moro@aphp.fr